

Les soignants non-vaccinés ont réintégré le CHU de Clermont-Ferrand

Compte tenu du décret n°2023-368 du 13 mai 2023 rendant possible la réintégration à l'hôpital des soignants non-vaccinés contre le Covid-19, le CHU de Clermont-Ferrand a mis en place un protocole de reprise pour les soignants concernés.

Cette décision, anticipée par la Gouvernance du CHU, concerne **8 professionnels sur un effectif global de plus de 8 500 agents** et s'inscrit dans les modalités de reprise proposées par le Gouvernement et la Haute Autorité de Santé.

Chacun de ces agents (4 IDE, 1 kinésithérapeute, 2 adjoints administratifs et 1 ouvrier principal) **a donc été contacté individuellement** par la Direction des ressources humaines afin de préciser les modalités de réintégration. Un courrier nominatif leur a ensuite été transmis précisant notamment la date et le service de réaffectation, permettant la levée des 8 suspensions. A ce jour, 6 agents ont repris leur activité et 2 sont en cours de réintégration.

Le CHU conserve une **position affirmée sur la vaccination** indispensable pour les personnes à risque, notamment les personnes âgées et les personnes immunodéprimées.

CONTACTS PRESSE

Tatiana BLANC, chargée de communication
04 73 75 10 87 ou 06 33 21 02 09

Alice PAPON-VIDAL, chargée de communication
04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée **uniquement** au service communication via l'adresse suivante :
communication@chu-clermontferrand.fr